Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Québec

Feuillet explicatif aux parents

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Pour un climat scolaire positif

VIEUX-VERGER

2024-2025

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'École du Vieux-Verger qui a été adopté au Conseil d'établissement du 12 novembre 2024

POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Violence

- Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son **intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (Art. 13 LIP)

Intimidation

- Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non;**
- À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace;
- Dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (Art.13, LIP)

Violence à caratère sexuel

- **Toute forme de violence commise** par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle.
- Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés,**
- incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

(tiré du site du protecteur national de l'élève)

QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

Portrait de l'école

- 84% de nos élèves et 100% des membres du personnel se sentent en sécurité à l'école.
- **Agression physique** : 22,8% des élèves ont mentionné avoir souvent ou très souvent été bousculés intentionnellement (QSVER 2024).
- **Agression verbale et menaces** : 29,6% des élèves ont répondu avoir été souvent ou très souvent insultés ou traités de noms (QSVER 2024).
- **9% des membres du personnel** ont répondu que très souvent des élèves ont fait preuve d'arrogance, d'un manque de respect et les ont insultés (QSVER 2024).

Mesures préventives

Objectif 1 : Réduire la violence verbale

- Ce que l'école va faire :
  - Moyen 1 -Ateliers T.E.S contre la violence/intimidation
  - Moyen 2-Capsules de prévention
  - Moyen 3-Enseignement de la démarche de résolution de conflit

Objectif 2 : Augmenter le sentiment de sécurité chez les élèves dans la cour d'école

- Ce que l'école va faire:
  - Moyen 1 -Ateliers T.E.S + «programme parapluie»
  - Moyen 2- Ateliers avec animateur à la vie spirituelle et communautaire
  - Moyen 3-Collaboration T.E.S. et SDG, ani-midi, présence T.E.S extérieur aux récréations

Autres mesures

- Communication régulière et rigoureuse faite aux parents par les intervenants
- Élaboration d'un dépliant explicatif pour différencier le conflit d'une situation d'intimidation
- Suivi 2-1-1

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Partager la planification de l'enseignement des contenus du programme CCQ
- Participation à la journée du 17 mai contre l'Homophobie et la transphobie
- Ateliers animés par l'AVSEC et par les enseignantes

Mesures de sécurité visant à contrer la violence à caractère sexuel

Mesures de sécurité

- Surveillance aux endroits à risque
- Enseigner le rôle du témoin

Formations obligatoires

- Mesure 1 : Formation du Ministre de l'Éducation (violence/intimidation)

QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?

Au moment <u>même</u> où l'acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation

Pour l'auteur, la victime et le témoin

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève
- Mesure de protection
- Suivi individuel, de groupe
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec le policier éducateur
- Référence à une ressource externe (CISSSO)
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- Informer et impliquer les parents dans la démarche

Sanctions possibles

- Rapport au dossier
- Retrait de classe
- Travail communautaire
- Mesures réparatrices
- Perte de privilège
- Suspension interne/externe
- Paiement du matériel endommagé ou brisé

Suivi

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivis 2-1-1)

Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Dans le cas d'une situation d'abus sexuel, l'école est dans l'obligation de signaler la situation à la DPJ, et donc, d'enfreindre la confidentalité.

COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.

VIEUX-VERGER
(819) 684-0222 poste 811701
ecole.vieux-verger@csspo.gouv.qc.ca
https://vieuxverger.csspo.gouv.qc.ca/

* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

Équipe de direction
819 684-0222 poste 811700
ecole.vieux-verger@csspo.gouv.qc.ca

Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO

Caroline Sauvé
819 771-4548 poste 850701
caroline.sauvé@csspo.gouv.qc.ca

Protectrice régionale de l'élève

Me Esthel Née
1 833 420-5233
info@pne.gouv.qc.ca
www.quebec.ca/gouvernament/ministere/education/organisme-lies/protecteur-national-eleve

RESSOURCES EXTERNES

Ligne Parents
1 800 361-5085
www.ligneparents.com

Service de police de Gatineau
819 246-0222
gatineau.ca/portail/police

CISSS de l'Outaouais
811 option 2
cisss-outaouais.gouv.qc.ca

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)
1 800 331-2311
www.cavac.qc.ca

Commission des services juridiques
1 800 842-2213
www.csj.qc.ca

Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)
819 595-1905
www.ciasf.org

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais
819 771-1773
www.calas.ca

Aidez-moi svp
aidezmoisvp.ca